

Réglementation et Usages de l'Espace Public
Coordination Manifestations Espace Public

Arrêté relatif :
Résidence et sortie de résidence O.N.D.E.
Square du Lait de Mai
Du lundi 10 au vendredi 14 avril 2023

Arrêté n° 04FF0116

Arrêté

MESURES DE POLICE

La Maire de la Ville de Nantes,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2002, relatif aux bruits de voisinage,

Vu le dossier de déclaration de manifestation adressé à la Mairie de Nantes,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de police square du Lait de Mai à l'occasion d'une création in-situ d'une compagnie d'arts de rue,

Sur la proposition du Directeur Général des Services de la Ville,

ARRETE :

Article 1 - Du lundi 10 au vendredi 14 avril 2023, entre 10h00 et 18h00, le temps des répétitions, l'association « Territoires Interstices » est autorisée à procéder ponctuellement au réglage du son puis à sonoriser le vendredi 14 avril 2023 de 18h00 à 19h00 la représentation publique qui se tiendra square du Lait de Mai.

Article 2 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour limiter les émissions sonores selon la période de la journée.

Les niveaux sonores devront prendre en compte la proximité du voisinage.

Article 3 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour informer, 48h00 avant, les riverains immédiats de la tenue de la manifestation autorisée par le présent arrêté.

Article 4 - L'organisateur est tenu de se conformer aux prescriptions supplémentaires qui pourraient lui être données par les agents des services de Police.

Article 5 - M. le Directeur Général des Services de la Ville et de Nantes Métropole, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

21 MARS 2023

Pascal BOLO

L'adjoint délégué,
Pour Madame la Maire